



É D I T O

Depuis le 18^e siècle, dans l'esprit des conquêtes démocratiques, s'est peu à peu mis en place un modèle de société tendant à redistribuer les richesses produites. Mais depuis une trentaine d'années des accords négociés par les gouvernements successifs ont entrepris de remettre en cause ces avancées. Tous ont eu pour finalité de subordonner les droits fondamentaux des peuples au commerce, l'économie et la finance. Une nouvelle étape dans la destruction de ce modèle de société est sur le point d'être franchie avec le Grand Marché Transatlantique. Une négociation est menée par la Commission européenne avec les USA et le Canada : il s'agit de confier la définition des règles au secteur privé. Comme on l'a fait avec le trait constitutionnel européen, l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement), l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services), chacun doit s'emparer du texte du mandat des négociations et se mobiliser pour exiger le retrait de la France de ce projet de Grand Marché Transatlantique.

s'informer !

↳ Consulter les articles consacrés aux accords transatlantiques sur le site d'attac :
<https://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/>

passer à l'attac !

↳ Adhérer à Attac.
<http://www.france.attac.org>
Prendre contact avec attac Sud-Essonne.
coudertcel@orange.fr

LES DROITS DES PEUPLES BAFOUÉS PAR LES ACCORDS DE LIBRES ÉCHANGES ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA (AECG) ET LES ÉTATS-UNIS (PTCI)

Le 18 Octobre 2012, la commission européenne et le gouvernement canadien ont annoncé un accord politique pour un Accord Économique et Commercial Global (AECG). Même si les discussions techniques et diplomatiques vont durer encore plusieurs mois, cette annonce confirme la volonté communautaire d'accélérer le rythme de construction d'un grand marché unique transatlantique.

Cette annonce intervient alors que personne – hormis les négociateurs et hommes d'affaire – n'a pu accéder directement au contenu des négociations ou aux informations quant aux concessions faites par l'Union Européenne et le Canada en vue de conclure cet accord, malgré les appels répétés des organisations de la société civile européenne et canadienne. Dans la foulée de cet accord Union Européenne/Canada, la 2^{ème} phase des négociations pour un accord de libre échange Union Européenne/États-unis (appelé PTCI) s'est ouverte.

Ces négociations, comme celles de l'Accord avec le Canada, se sont engagées dans la plus grande opacité : ni l'opinion publique ni ses représentants n'ont eu accès au mandat de négociation (nos informations résultent de fuites ...)

Le PTCI, comme l'accord Union Européenne/Canada, combine et aggrave les éléments les plus néfastes des accords conclus par le passé. S'ils devaient entrer en vigueur, les privilèges des multinationales prendraient force de loi et lieraient pour de bon les mains des gouvernements. Les retombées de cet accord dépassent largement nos frontières puisqu'il s'agit à terme, d'articuler l'AECG (accord Union Européenne/Canada) et le PTCI (accord accord Union Européenne/États Unis) pour aboutir à la construction d'une vraie zone de libre-échange transatlantique qui couvrirait plus de la moitié de l'économie mondiale.

De plus, la négociation parallèle d'un accord de commerce et d'investissement



entre les États-Unis et 12 pays de zone Pacifique (TPPA) permettra encore d'élargir la superficie et l'hégémonie de ce "supermarché" global afin, à terme, d'imposer ses règles à l'ensemble de la planète.

Rien d'autre que la seule loi du grand marché

L'objectif premier des négociateurs est d'éliminer tout ce qui peut faire obstacle à la libre circulation des biens, des marchandises et des investissements financiers.

En plus de l'élimination des derniers tarifs douaniers, c'est l'harmonisation des normes vers le bas qui est visée.

Il est d'ores et déjà stipulé que les pays signataires assureront la « mise en conformité de leurs lois, de leurs règlements et de leurs procédures » avec les dispositions du traité.

Sécurité des aliments, normes de toxicité, assurance-maladie, prix des médicaments, contrôle de la finance, liberté du Net, protection de la vie privée, énergie, culture, droits d'auteur, ressources naturelles, formation professionnelle, équipements publics, immigration: pas un domaine d'intérêt général qui ne passe sous les fourches caudines du libre-échange institutionnalisé.

Les droits des investisseurs au-dessus de nos droits démocratiques

Il est prévu une clause dite de règlement des différends investisseurs et États, avec création de tribunaux spécifiques, pour permettre aux grandes compagnies de contester directement contre les États

ou les communautés, les réglementations nationales et internationales si elles affectent leurs profits. Les États peuvent être condamnés à payer de fortes amendes aux firmes multinationales.

Par exemples :

> Lone Pine et les gaz de schiste
 Dans le cadre d'un mécanisme similaire au mécanisme d'arbitrage "investisseur-État" envisagé dans le PTCI, la multinationale Lone Pine poursuit le gouvernement canadien et demande 250 millions de dollars de réparation pour des investissements et des profits qu'elle ne peut réaliser en raison du moratoire sur l'extraction des gaz de schiste!

> Aux USA, sous l'égide de ces mêmes types d'accords, les procédures actuellement en cours dans des affaires d'intérêt général comme les brevets médicaux, la lutte antipollution ou les lois sur le climat et les énergies fossiles font grimper les demandes de dommages et intérêts à 14 milliards de dollars.

Des secteurs européens entiers menacés de grandes restructurations

Agriculture et industries se trouveront directement confrontées aux écarts de coûts favorables aux USA liés aux normes sanitaires et environnementales moins contraignantes, aux valeurs de monnaie et au coût du travail. Et la commission européenne en convient comme d'une fatalité!

Selon l'étude d'impact de la commission européenne, du fait « des avantages compétitifs de l'industrie étatsunienne vis-à-



vis de ses homologues européens et des conséquences négatives pour l'industrie européenne, un choc initial est à prévoir dans les secteurs les plus exposés. Il devrait conduire à la restructuration de ces secteurs » avec, entre autres conséquences, beaucoup de pertes d'emplois. La commission considère que les revenus générés par l'accord seront suffisants pour les États pour gérer eux-mêmes les dégâts.

La course au moins-disant social

Le droit du travail risque lui aussi d'être remis en cause.

Selon la fédération syndicale AFL-CIO, la législation étatsunienne a contribué à une course au moins-disant social en termes de salaires, de normes de santé et de sécurité, à mesure que par ce type d'accord, les États étaient mis en compétition pour attirer les capitaux.

De son côté, la commission européenne annonce qu'elle souhaite revoir la législation du travail pour "réduire" le risque de voir l'investissement étatsunien migrer de l'Europe vers d'autres régions du Monde!

ENSEMBLE, FACE A DE TELLES ATTAQUES, SOYONS MOBILISÉS!

Rendez-vous le vendredi 4 avril à Étampes (salle Saint-Antoine).
 Conférence de Frédéric VIALE (économiste, membre du conseil scientifique d'attac) sur le Grand Marché Transatlantique.

MERCI DE FAIRE CIRCULER L'INFORMATION

